

AUTO-ÉCOLE GENDILLOUT
7 SEILHAC LE LAC - 19700 SEILHAC
RCS BRIVE LA GAILLARDE
Siret 495 161 887 00015 - APE 8553Z
N° de déclaration d'activité 7519010301
Agrément préfectoral : E0201900930
Tél : 05 55 27 04 40
Code NAF : 8553Z

Nom de l'élève :

Prénom :

Obtenir le permis A1 suite au permis B

Lien vers la page du site internet : <https://autoecolegendillout.wixsite.com/website/auto>

Parcours de formation post-permis B – Permis A1

Durée de la formation : 7 heures minimum

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

Depuis le 1er janvier 2011, pour s'inscrire à la formation du permis A1 il faut :

- être titulaire de la catégorie B depuis 2 ans au moins (permis valide)

Permet de conduire une motocyclette avec ou sans side car d'une cylindrée maxi de 125cm³ d'une puissance de 11KW (15 CV). Rapport puissance/poids inférieur ou égal à 0,1 KW/KG ou un tricycle à moteur d'une puissance maxi 15KW.

Cette formation d'adresse aux personnes qui souhaitent conduire une moto légère qui n'excède pas 125cm³ sur le territoire français uniquement.

Attention ! Sont obligatoires le port d'un casque de type homologué C.E. à la taille du conducteur, des gants adaptés à cette pratique possédant le marquage C.E. et munis d'un dispositif de fermeture aux poignets, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes. (N.B. les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)

OBJECTIF :

Être capable de conduire et manœuvrer de façon sûre, responsable et autonome une motocyclette avec ou sans side-car. Créer les conditions d'une sécurité routière pour tous.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salle de cours équipé de moyens multimédias
- Véhicules de la catégorie A adaptés à l'enseignement (conforme aux caractéristiques techniques mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2012)
- Supports pédagogiques spécifiques
- Liaison radio moniteur/élève
- Piste moto

- Moniteur diplômé

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- **1. Formation théorique (2 heures)**

- Thèmes abordés :
 - Cette partie théorique consiste à échanger sur différents thèmes de la sécurité routière :
 - Les accidents de la route et leurs conséquences
 - Les pièges de la route
 - Les équipements protecteurs adaptés à la moto
 - Les dangers de l'alcool et autres substances psychoactives.

Chaque personne en formation pourra aussi s'exprimer sur son expérience de la conduite.

- **2. formation pratique hors circulation (2 heures)**

- Prise en main du véhicule
- Vérifications du véhicule
- Positionnement du conducteur
- Maîtrise à allure lente : tenir l'équilibre avec ou sans passager, démarrer/arrêter, patinage d'embrayage et équilibre, techniques de regard, position du corps en ligne droite et pour tourner.
- Maîtrise çà allure plus élevée : passage des vitesses, les monter et les descendre, freinage normal et d'urgence, virer et éviter.

- **3. formation pratique en circulation (3 heures)**

- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ET L'AIDE À LA PROGRESSION :

Afin de préparer l'élève à l'obtention de son attestation de suivi de formation, le moniteur met en œuvre des évaluations visant à mettre en valeur les points faibles et les points forts de la conduite de l'élève. Il y apporte des corrections et à l'issue de cette formation l'élève doit avoir acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité sans gêner et sans surprendre. Il doit montrer qu'il s'est adapté à un véhicule qui soumet le conducteur à des risques différents d'un véhicule à 4 roues et surtout démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

L'ensemble des compétences requises validées, c'est le formateur qui décidera d'accorder ou non l'attestation de suivi de formation requise pour l'obtention de la catégorie A1 du permis de conduire.